

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

- 1.1 Le championnat régional séniors se tiendra les **28 et 29 avril 2018**. Il se déroulera selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.2 Ce championnat est ouvert aux joueurs et joueuses, licenciés en Ile de France et de tout classement. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition.
- 1.3 Les décisions du (ou des) Juge-Arbitre(s) désigné(s) par la CSR sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement de la compétition.

Article 2 : Comité d'organisation

- 2.1 Le championnat régional est organisé par la Commission Sportive Régional. Elle établit et diffuse le calendrier et la plaquette de la compétition. Elle prend en charge les inscriptions et met en ligne sur le site de la ligue, les convocations et le plan d'accès au(x) gymnase(s) proposé(s) par le club hôte. Elle applique le règlement, règle les litiges et prononce d'éventuelles sanctions en accord avec le ou les Juge-Arbitre(s).
- 2.2 Le ou les Club(s) hôte(s) assure(nt) la préparation de la ou des salle(s) en conformité avec le cahier des charges et propose(nt) une buvette pour la restauration des participants. Il(s) assure(nt) la tenue de(s) table(s) de marque.

Article 3 : Inscriptions et Tableaux

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée vendredi **30 mars 2018**. Les classements retenus à cette date serviront à la validation des tableaux pour les inscriptions directes à la Ligue, les autres inscriptions provenant des comités qui auraient organisés leurs championnats aux dates prévues au calendrier de la Ligue. Pour organiser leurs championnats, les comités doivent prendre la date du **12 janvier 2018** comme date de référence pour les classements et la confection des tableaux. Celle-ci étant valable pour les 2 dates fixées au calendrier de la Ligue. La période d'ajustement

(comprise entre le 31 mars et le 12 avril) permettra à la Ligue de compléter si nécessaire et de parfaire les tableaux.

3.2 La date du tirage au sort est fixée à la semaine du 16 avril 2018. Le CPPH pris en compte sera celui du jeudi 12 avril pour le calcul des points et la désignation des têtes de séries.

3.3 Pour cette édition, la CSR adoptera le calendrier ci-dessous :

- La semaine du **15 janvier 2018** (J-96) : publication des listes de qualifiés directs et de leur remplaçants pour les tableaux de simple à partir des CPPH du 12 janvier 2018
 - ▶ 4 ou 8 qualifiés directs dans chaque série de simple (voir tableau ci-après en 3.4)
 - ▶ 20 remplaçants dans chaque série de simple.
- Ouverture des inscriptions pour les qualifiés directs dès la publication des listes en simple et possibilité de procéder aussi aux inscriptions individuelles en double et en double mixte.
- **10 & 11 février 2018** et les **10 & 11 mars 2018** (J-77) : **Championnats Départementaux Séniors.**
- La fin des inscriptions Comités et individuelles est fixée au **30 mars 2018**.
- Validation et publication des tableaux le **30 mars 2018** et début de la période d'ajustement. A noter que les inscriptions (hors comité) retenues en double et double mixte se feront aux meilleurs des CPPH.
- **Du 30 au 14 avril 2018** ajustement des tableaux. La CSR pourra à cette occasion compléter certains tableaux à partir des listes de remplaçants ou des inscriptions individuelles en fonction du CPPH.
- Publication des convocations le **jeudi 19 avril 2018**.
- Publication des tableaux le **jeudi 26 avril 2018**.

3.4 Principes et modalités des inscriptions :

- Les inscriptions réalisées par les Comités se feront en ligne sur le site de la ligue : <http://lifb.badnet.org/Src/>. Le Comité devra régler ses inscriptions à la réception de la facture à l'issue de la compétition.
- Les inscriptions individuelles et de clubs se feront essentiellement en ligne sur le site de la ligue : <http://lifb.badnet.org/Src/>. A défaut d'inscription en ligne, un joueur ou une instance (club ou comité) peut envoyer une fiche d'inscription sous format électronique à l'adresse de la Ligue. Tout inscription doit être complétée par un **chèque à l'ordre de la LIFB**, et envoyer par courrier postal à l'adresse suivante : **Ligue Ile de France de Badminton, 64, rue du Couëdic 75014 Paris**. Un courriel de confirmation vous sera adressé à la réception du règlement. Un RIB devra être fourni pour un éventuel remboursement. Les frais d'engagements seront les suivants :

15 € pour un tableau, **20 €** pour 2 tableaux et **25 €** pour les 3 tableaux.

- La prise en compte des inscriptions se fera en **mode Elite**. Les places de la CSR en simple sont réservées aux qualifiés directs publiés par la CSR à J-96. Les places laissées vacantes par les qualifiés directs seront attribuées aux remplaçants de la CSR puis dans un dernier recours aux remplaçants des Comités ou aux inscriptions individuelles reçues lors de la période d'ajustement en fonction au CPPH (**entre le 30 mars et le 14 avril 2018**).
- Si un Comité départemental ne peut proposer le nombre de qualifiés requis, les places vacantes seront occupées par les joueurs (ou paires) des listes d'attente constituées par la CSR et les remplaçants des Comités Départementaux en fonction du CPPH arrêté à J-30. En cas d'égalité, le plus jeune joueur ou paire sénior sera retenu.
- Les places de la CSR dans les tableaux de double seront attribuées aux inscriptions individuelles en fonction du CPPH à J-30. Les places restant vacantes seront attribuées aux remplaçants des Comités Départementaux.
- La série de participation d'une paire de double (hors comités) est définie par le CPPH, arrêté à **30 mars 2018** du premier jour de la compétition, du meilleur joueur. (Ex : Joueur 1 : Côte FFBad à 780 et Joueur 2 : Côte FFBad à 85, la paire sera inscrite en double série 2 (Côte FFBad de 700 à 1500)).
- Afin d'étoffer ou de compléter certains tableaux La CSR autorise le surclassement entre différentes séries. (Ex : un joueur, ayant en simple une côte FFBad à 1300, peut participer au simple en série 1 (Côte FFBad de +1500)).
- Tout joueur peut s'inscrire sur 3 tableaux. Tous les tableaux SH, SD, DH, DD, DM sont ouverts à la compétition dans les catégories séniors réparties de la manière suivante :

	SR-1		SR-2		SR-3		SR-4		SR-5		SR-6		Total
	1500 et +		800 à 1499,999		300 à 799,999		64 à 299 ,999		8 à 63,999		0 à 7,999		
	CSR	Comités	CSR	Comités	CSR	Comités	CSR	Comités	CSR	Comités	CSR	Comités	
SH	8	8	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	136
SD	4	8	8	8	8	16	8	16	8	16	8	16	124
DH	4	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	92
DD	4	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	92
DM	4	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	92

- Le comité d'organisation se réserve de droit de regrouper les tableaux de 2 séries si le nombre d'inscrits de l'un des tableaux est inférieur à 4.

3.5 Tout joueur figurant dans les sélections de la Ligue (listes publiées le 12 janvier 2018) ou qualifié lors championnat départemental qui désiste le Régional Séniors au profit d'un autre tournoi sera passible de sanction.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au championnat régional séniors doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur ne pouvant être présent le jour de la compétition doit en faire part par écrit à la Ligue dans les plus brefs délais.
 - ▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé pour ses frais d'inscription ;
 - ▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire de la Ligue rempli. La ligue procédera alors au remboursement des frais d'inscription si le justificatif est accepté.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, la CSR essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire. En cas d'absence de notification, la CSR maintiendra l'inscription et lui trouvera si possible un remplaçant.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations seront disponibles le **jeudi 19 avril 2018** et les tableaux seront publiés le **mercredi 25 avril**. Compte tenu des éventuelles modifications engendrées par des forfaits, il faudrait se référer aux dernières convocations en ligne le jeudi précédent la compétition.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. Toutes les séries et même la SR-6 jouera en plume. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les **YONEX AS-30**. Les volants seront fournis pour les finales.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

- 5.7 Tous les matches seront en auto-arbitrages ou arbitrés selon le protocole établi par le juge-arbitre de la compétition.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux recommandations du ou des Juge-Arbitre(s).
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers (en tenue de conforme aux consignes du ou des juge(s)-arbitre(s)), les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au Championnat régional sénior requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).